



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E127585

VALABLE JUSQU'AU 16/05/2024

ÉDITÉ LE 17/12/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/10/2005

Forme juridique : SACA

Capital : 24 540 956

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC NANTERRE 334 873 726

Siret : 334 873 726 02227

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 2101521

Assurance Responsabilité Travaux :

SMA SA H42983E1254001/002124128

Assurance Responsabilité Civile :

BHEI 48-ECA-003711-03

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2022

Raison sociale : PROXISERVE (AGENCE)

15 RUE CLAUDE BERTHOLLET
ZONE DE LA REPUBLIQUE
86000 POITIERS

Téléphone : 05 49 47 23 25

Fax : 05 49 45 03 05

Portable :

Site Internet :

E-mail : jbarbe@proxiserve.fr

Responsabilité légale :

MELOU BÉNÉDICTE PRÉSIDENT CONSEIL D'ADMINISTRATION

Effectif moyen : 26

Tranche de classification : EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	17/05/2022
5231 PROB	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	19/10/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	13/09/2022
o Pompe à chaleur : chauffage	19/10/2023
o Chauffe-Eau Thermodynamique	19/10/2023
o Radiateurs électriques, dont régulation.	13/09/2022

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOUR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE D'ANGOULEME
91 BOULEVARD DE BRETAGNE
16710 SAINT-YRIEIX-SUR-CHARENTE

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.